

Le CRODIP est habilité par l'administration pour mettre en œuvre les formations et tests, préparant aux certificats individuels (Certiphyto) : conseil, vente et application des produits phytosanitaires.

Conseil

Formation mixte : à distance (FOAD) puis en présentiel

Primo-certificat (28h)
(14h FOAD 1 mois avant présentiel)

- Dates en présentiel**
- 14 et 15 octobre 2026
 - 20 et 21 janvier 2027
 - 9 et 10 juin 2027

Renouvellement (14h)
(7h FOAD 1 mois avant présentiel)

- Dates en présentiel**
- 13 octobre 2026
 - 1^{er} décembre 2026
 - 28 janvier 2027
 - 15 juin 2027

Vente Grand public et professionnels

Primo-certificat (21h)

- 6, 7 et 8 octobre 2026
- 12, 13 et 14 janvier 2027
- 9, 10 et 11 mars 2027

Renouvellement (7h)

- 3 novembre 2026
- 4 février 2027
- 23 mars 2027

Formation 100 % distanciel pour le renouvellement des conseillers (14h) et des vendeurs (7h)

- Du 11 septembre au 2 octobre 2026

Décideurs en entreprise soumise à agrément **DESA**

Pour les prestataires de services : ETA, paysagistes, prestations de semis (avec micro-granulés, anti-limaces)

Primo-certificat (21h)

- 25, 26 et 27 novembre 2026

Renouvellement (7h)

- 17 novembre 2026
- 10 décembre 2026
- 12 janvier 2027
- 11 février 2027

Décideurs en entreprise non soumise à agrément **DENSA**

Application pour l'entreprise (sans factures clients)
Agriculteur, expérimentateur, golfs, camping, hôpitaux, entreprise...

Primo-certificat (14h)

- 15 et 16 décembre 2026
- 9 et 10 février 2027
- 2 et 3 juin 2027

Renouvellement (7h)

- 6 octobre 2026
- 3 décembre 2026
- 8 décembre 2026
- 26 janvier 2027
- 16 février 2027
- 16 mars 2027
- 20 mai 2027

Opérateurs

Primo-certificat (14h)

- 18 et 19 novembre 2026
- 6 et 7 janvier 2027
- 17 et 18 mars 2027
- 2 et 3 juin 2027

Renouvellement (7h)

- 6 octobre 2026
- 3 décembre 2026
- 8 décembre 2026
- 26 janvier 2027
- 16 février 2027
- 16 mars 2027
- 20 mai 2027

Autres propositions

QCM seul : Le CRODIP propose l'obtention ou le renouvellement des certificats par voie de QCM seul – Les dates sont programmées avec le/les candidats suivant les disponibilités et/ou échéances –
Durée : 1h30 max

En présentiel à Rennes ou en distanciel par visioconférence
Formations supplémentaires : Possibilité d'obtenir un second certificat selon le certificat possédé et visé – Contacter le CRODIP

Informations diverses :

- Lieu de formation : Maison de l'Agriculture de Rennes (Rond-Point Maurice Le Lannou – ZAC Atalante Champeaux)
- Possibilité de former à l'extérieur sur demande
- Horaires : De 9h15 à 17h15
- Repas et hébergement non pris en charge
- Formations éligibles au CPF et divers OPCO (OCAPIAT, VIVEA, OPCOMMERCE, ATLAS, AFDAS, OPCO2i...)
- Les formations CRODIP sont au catalogue d'OCAPIAT et VIVEA, le CRODIP se chargera des demandes de prise en charge

Renseignements et inscriptions : Laëtitia LEGENDRE 02 23 48 27 93 - laetitia.legendre@crodip.fr

Attention :

- Pour les renouvellements des certificats il est préférable de **réaliser les formations entre 3 et 9 mois avant la date d'expiration**
- Toute personne ayant déjà obtenu son certificat **passera obligatoirement en renouvellement**, même si la date de validité est dépassée
- Les entreprises ayant réalisé les démarches obligatoires (formations, agrément phytosanitaire) sont en règle, les retardataires sont en infraction et donc pénalisables

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 53 35 07 167 35

Version du 23.07.26